

*SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2021155 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/12/2021

Objet : Bilan et utilisation du chapitre 022 dépenses imprévues

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 13/12/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021- 155 Bilan et utilisation du chapitre 022 d\_penses impr\_vues.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20211213-2021155-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/12/2021



# DÉLIBÉRATION N° 2021-155

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

### SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du six décembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 26 novembre 2021.

**Etaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, DENOUVION Victor, LAMANT Sophie, CAZALOT Christian, BOUCHE Joël

**Etaient excusés :** CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, LECLERC Marie-Claude, LAURENTIES Céline, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Johnny, SERVAT Jacques, ITIER Alain, GILLON Christophe, BOYER Maxime, MORIN Claude

**OBJET :** BILAN ET UTILISATION DU CHAPITRE 022 "DÉPENSES IMPRÉVUES"

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours ;

La comptabilité du SDIS est exécutée suivant l'instruction budgétaire et comptable M61.

Lors du vote du budget primitif 2021, le conseil d'administration a décidé d'inscrire au chapitre 022 « dépenses imprévues » des crédits à hauteur de 200 000 €.

Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre initié par le président du conseil d'administration, les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature, ils ne donnent jamais lieu à l'émission de mandats.

Conformément aux articles I 2322-1 et I 2322-2 du code général des collectivités territoriales, le président doit rendre compte au conseil d'administration de l'utilisation des crédits inscrits en « dépenses imprévues ».

**13 DEC. 2021**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • ☎ 05 61 06 37 07  
ddsis31@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Elles concernent les frais supplémentaires générés par la rarefaction des fournisseurs et la très forte volatilité des tarifs des fournitures à usage médical (gants d'examen nitrile et draps notamment).

Ces dépenses ont été financées par le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour **64 000 €**.

**Section de Fonctionnement**

Chapitre 011	+ 64 000 €
Chapitre 022	- 64 000 €
Total	0 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative présentée au cours de cette séance.

**ENTENDU** le rapport du président,

**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

**DÉCIDENT** d'inscrire les crédits nécessaires à la prochaine décision modificative.

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



13 DEC. 2021

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07  
ddsis31@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex